RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
La Réunion

Service émetteur : Pilotage des politiques régionales de santé et formation
Direction générale
2 bis, Avenue Georges Brassens CS 61002 - 97743 Saint Denis CEDEX 9

Affaire suivie par Mme Natacha BACHELET
Courriel : ars-reunion-formation-ps@ars.sante.fr

➔ ***RAPPEL :***

Les professionnels de santé doivent faire enregistrer leur titre au fichier Automatisation Des Listes (ADELI) ou RPPS. Cet enregistrement s'effectue à la direction départementale de l'ARS du lieu d'exercice (pour la principale activité), muni de l'original du diplôme, et d'une pièce d'identité en cours de validité comportant une photographie récente.

DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE DE MAÎTRE OU TUTEUR DE STAGE

d'adaptation pour l'exercice en France des professionnels paramédicaux ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen

(arrêté du 24 mars 2010 modifié et circulaire DGOS/RH2 N°2011-169 du 11 mai 2011).

A compléter par le responsable d'établissement ou le professionnel libéral susceptible d'accueillir.

Profession paramédicale concernée :

- ☐ Masseur-kinésithérapeute
- ☐ Ergothérapeute
- ☐ Aide-soignant
- ☐ Audioprothésiste
- ☐ MERM
- ☐ Orthophoniste

Nom de l'établissement ou du cabinet libéral : ……

Nom du Directeur d'Etablissement : ……

Adresse : ……

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville : ……..

Téléphone ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Courriel pro : ……

N° de SIRET : ……

Site internet professionnel : ……..

Nom du maître de stage ou tuteur : ……

Courriel pro : ……

Numéro ADELI /RPPS

☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐

- ☐ Etablissement
- ☐ Public
- ☐ Privé
- ☐ Cabinet libéral privé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
La Réunion

Numéro d'inscription à l'ordre : ……

Temps de travail hebdomadaire :

- Salariés ☐ ……..
- A la vacation ☐ ……..
- A l'acte ☐ ……..

(!) Préciser le nom des tuteurs et joindre une photocopie recto/verso du diplôme et cas échéant de l'autorisation d'exercice, ainsi qu'une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité.

NOM de famille	NOM d'usage	Prénom	Exercice de l'activité professionnelle depuis…	Formation au tutorat	Temps plein	Temps Partiel

Nature du service ou des services susceptible(s) d'accueillir l'étudiant avec nom du professionnel libéral ou du chef de service dans lequel exerce(nt) le ou les tuteurs : ……

Capacité d'accueil de stagiaire par an :……

NB : le nombre de stagiaire par période de stage est limité à 1.

Type de population prévalente prise en charge : ……

Pathologies prévalentes : ……

Nombre moyen de patients/personnes accompagnées pris en charge par jour : ……..

Périodes de stages non mobilisables dans l'année :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Encadrement pédagogique

Les objectifs de stage :

Les objectifs et attendus de stage sont négociés entre le stagiaire et son tuteur de stage, au plus tard 6 jours avant l'arrivée. Les objectifs sont formalisés et programmés au regard des mesures compensatoire prescrites.

Les modalités et critères d'évaluation :

Un rapport d'évaluation doit permettre au tuteur de notifier les éléments permettant la décision de validation du stage et de notifier les pistes de progression de l'étudiant. Les documents (convention, fiche de stage, fiche de présence, grille horaire, rapport d'évaluation) sont transmis par la DEETS qui aura été contactée au préalable pour le stagiaire.

Le schéma d'évaluation permet au stagiaire de développer certains axes particuliers et d'objectiver ses progressions.

Les outils d'évaluation sont laissés à l'initiative des tuteurs de stage (évaluation continue, mise en situation professionnelle, démonstration pratique, exposé…).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
La Réunion

Evaluation de fin de stage et validation du stage :

Le dernier jour du stage, le responsable de stage remplit le rapport d'évaluation et **décide de la validation ou non du stage**. Les appréciations sont expliquées et argumentées. L'avis du stagiaire est demandé tant sur la compréhension que sur la pertinence des observations. Le stagiaire est invité à signer la feuille, le responsable de stage la lui donne **pour transmission à la DEETS**.

Cochez OUI lorsque vous pratiquez et souhaitez former ce champ :

Masseur-kinésithérapeute :

Champ Neuromoteur Orientation adulte	Champ Neuromoteur Orientation pédiatrie	Champ Neuromoteur Orientation Médecine Physique de Réadaptation (MPR) Adulte	Champ Cardiorespiratoire Cardio vasculaire interne et tégumentaire Orientation pédiatrique	Champ Cardiorespiratoire Cardio vasculaire interne et tégumentaire Orientation adulte	Champ Cardiorespiratoire Cardio vasculaire interne et tégumentaire Orientation réanimation	Champ Musculo-squelettique Orientation adulte	Champ Musculo-squelettique Orientation pédiatrie

Orthophoniste :

Langage oral	Langage écrit	Cognition Mathématique	Surdité	Oralité / Fonctions oro - myo - faciales	Phonation / Fluence	Aphasiologie / troubles cognitivo linguistiques	Pathologies neuro-dégénératives / dysarthrie /ecrit	Handicap (IMC, maladies génétiques, autisme, TED)	Date fin agrément Maître de stage

Ergothérapeutes :

Psychologie-Psychologie et santé -	Sociologie-Anthropologie	Structures anatomiques et fonctions organiques	Dysfonctionnements des appareils musculo-squelettique et tégumentaire	Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie	Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie	Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel	Techniques de rééducation et de réadaptation	Techniques et outils d'aménagament de l'environnement	Techniques et outils de relation et de communication	Médiation, relation et cadre thérapeutique	Techniques de positionnement	Traitement orthétique	Législation, déontologie, éthique	Santé publique	Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie

SSR	
SANTE MENTALE	
LIEU DE VIE	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
La Réunion

Audioprothésiste :

Mathématiques (et informatique)	Physique	Audiologie et otologie	Audioprothèse	Sciences humaines et sociales	Linguistique et phonetique	Gestion et comptabilité	Numérique en santé Décret n°2022-1419 du 10/11/2022

Aide-soignant :

DISCIPLINES	**OUI**	**NON**	**NOM du chef de service**
Médecine			
Chirurgie			
Gériatrie			
Handicap			
Psychiatrie / santé mentale			
Pédiatrie			
Urgences / soins intensifs			
Dialyse			
Structure optionnelle : …….…….……			

*Accord de principe de l'établissement ou du professionnel libéral sur la possibilité d'accueillir en stage d'adaptation, des ressortissants communautaires dans le cadre de mesures compensatoires.

Fait à ……, le ……

Signature et cachet de l'établissement

ou du professionnel libéral obligatoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
La Réunion

Rappel sur les terrains de stage d'adaptation dans le cadre de la Commission Régionale d'Autorisation d'Exercice (CRAE) des diplômés paramédicaux dans l'UE :

Cette commission, présidée par la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion (DEETS), peut prescrire des mesures compensatoires afin d'obtenir un niveau de qualification équivalent au diplôme français.
La liste des terrains de stage est agréée par l'Agence Régionale de Santé pour une durée de cinq années ; elle est actualisée annuellement. Elle est communiquée à la DEETS qui l'adresse aux professionnels souhaitant effectuer un stage dans le cadre de mesures compensatoires.

Le stagiaire en recherche de stage devra adresser la notification des mesures compensatoires prescrites par la DEETS de la Réunion. Ce document est indispensable pour l'accueillir en stage. La DEETS prendra contact avec l'établissement ou cabinet libéral et adressera les documents administratifs correspondants.

Informations concernant le statut d'un stagiaire auquel ces mesures compensatoires sont prescrites :

1. Il doit être considéré comme un professionnel détenteur d'un diplôme dans son pays d'origine et non en qualité d'étudiant en cours de formation. Ce qui signifie qu'un terrain de stage validé pour les étudiants en formation initiale préparant au diplôme d'Etat ne l'est pas de fait pour des professionnels (déjà diplômés dans l'union européenne).
2. Le stagiaire ne peut effectuer des actes professionnels à son initiative mais uniquement selon les directives du responsable du stage et en sa présence.
3. Le stagiaire est placé sous la responsabilité pédagogique du tuteur de stage qui devra exercer depuis au moins trois ans. Un rapport d'évaluation du stage sera rédigé par l'encadrant du stagiaire.

Compte tenu de notre faible capacité d'accueil des stagiaires dans le cadre de la formation initiale ou dans le cadre de mesures compensatoires, l'ARS La Réunion invite, si vous êtes sollicitée en direct par un stagiaire, à privilégier les professionnels ayant présenté leur dossier à la CRAE de La Réunion.